



# Décision SGA-DEC-2024-n° Concert Manga Creil

# Direction de la Culture - Médiathèques

## Le Maire de Creil,

#### Visas

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal;

### Considérant

Que la ville de Creil, souhaite faire appel, le samedi 25 mai 2024, dans le cadre de la 16e Convention Manga, à L'Association DALLAS, représentée par Monsieur Mathieu CORDARY.

#### Décide

Article 1 : De signer une convention de prestation de services avec L'Association DALLAS, pour la réalisation de la prestation susmentionnée.

Article 2 : De verser à ladite association le montant de la prestation fixé à 1762,90 € TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis -14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait à Creil, le 11 avril 2024

LEMAIN

Date de notification : 2 4 AVR. 2024

Date de publication sur le site de la Ville : 2 4 AVR 2024

Hôtel de ville - place François Mitterrand - BP 76 - 60109 Creil cedex Tél. 03 44 29 50 00 / Fax. 03 44 29 50 02 / www.creil.fr / info@mairie-creil.fr